

CHAINTRÉ

Balmont Haut

© Anthony Jalloux Mâcon Sud Bourgogne



PROFIL PARCOURS

Distance **11,4 KM**

Durée **3 H 00** | Niveau **MOYEN**

Dénivelé **384 M**

Ambiance **PATRIMOINE
VIGNE**

DÉPART CHAINTRÉ | CHÂTEAU DE CHAINTRÉ

Localisation GPS : 46.25609, 4.77524 | Alt. 198 m

Cette promenade, à flanc de coteau et à travers vignes, offre de superbes vues circulaires sur les villages environnants. Elle parcourt le bourg de Chaintré perché sur les premiers contreforts du Mâconnais, contemplant la Bresse, et celui de Leynes bâti en pierre rosée de Bourgogne et surplombé d'un château, héritage du prieuré rural des Moines de Tournus.

À VOIR EN CHEMIN

- Château de Chaintré
- Parcours de santé et jeux enfants
- Table d'orientation
- Place du village avec église, fontaine et cadran solaire
- Lavoir
- Château et croix de Lavernette
- Eglise et château à Leynes
- Table d'orientation du Bois de Fée
- Château des Rontés
- Croix du Jubilé et château des Quarts
- Cadran solaire de la mairie

APPELLATIONS VINS DU BEAUJOLAIS

Beaujolais,
Beaujolais-Villages

APPELLATIONS VINS DE BOURGOGNE

Bourgogne, Crémant de Bourgogne, Mâcon-Chaintré, Mâcon-Villages, Pouilly-Fuissé, Pouilly-Fuissé Premier Cru, Saint-Véran

PÉRIODE IDÉALE

Printemps et été

CONSEILS AUX RANDONNEURS

N'oubliez pas que l'espace est partagé par tous : agriculteurs, forestiers, chasseurs, promeneurs, vététistes, cavaliers.

N'effrayez pas les troupeaux, tenez vos chiens en laisse.

Équipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés aux conditions climatiques.

Respectez les cultures et les propriétés privées. Ne sortez pas des sentiers balisés.

Certains secteurs peuvent faire l'objet de réglementations environnementales particulières (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).

Ne laissez aucun débris dans la nature.

SECTEUR VITICOLE

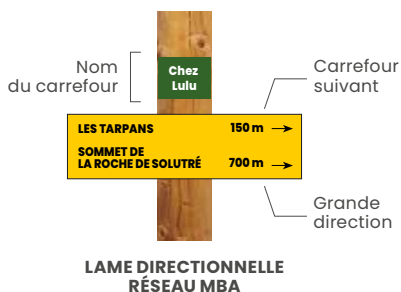
Vous allez entrer dans un environnement viticole privilégié, où des hommes travaillent ici tous les jours. Des traitements pour prévenir les maladies sont appliqués principalement d'avril à juillet.

Dans la mesure du possible, ces traitements sont réalisés en dehors des heures de forte fréquentation, mais les contraintes

météorologiques peuvent parfois obliger à déroger à cette règle. Si tel est le cas au moment de votre promenade, tenez-vous éloignés de la parcelle, le vigneron sera vigilant à ne pas vous exposer.

D'une manière générale, ne pénétrez pas dans les parcelles et sur la plupart des chemins de vignes non balisés, qui sont des

propriétés privées. Ne vous garez pas sur les pourtours et accès aux parcelles, les vigneron étant susceptibles de devoir y travailler à tout moment et de passer avec des engins agricoles.



Balilage itinéraire

Balilage GR**

Balilage GRP***



Continuité

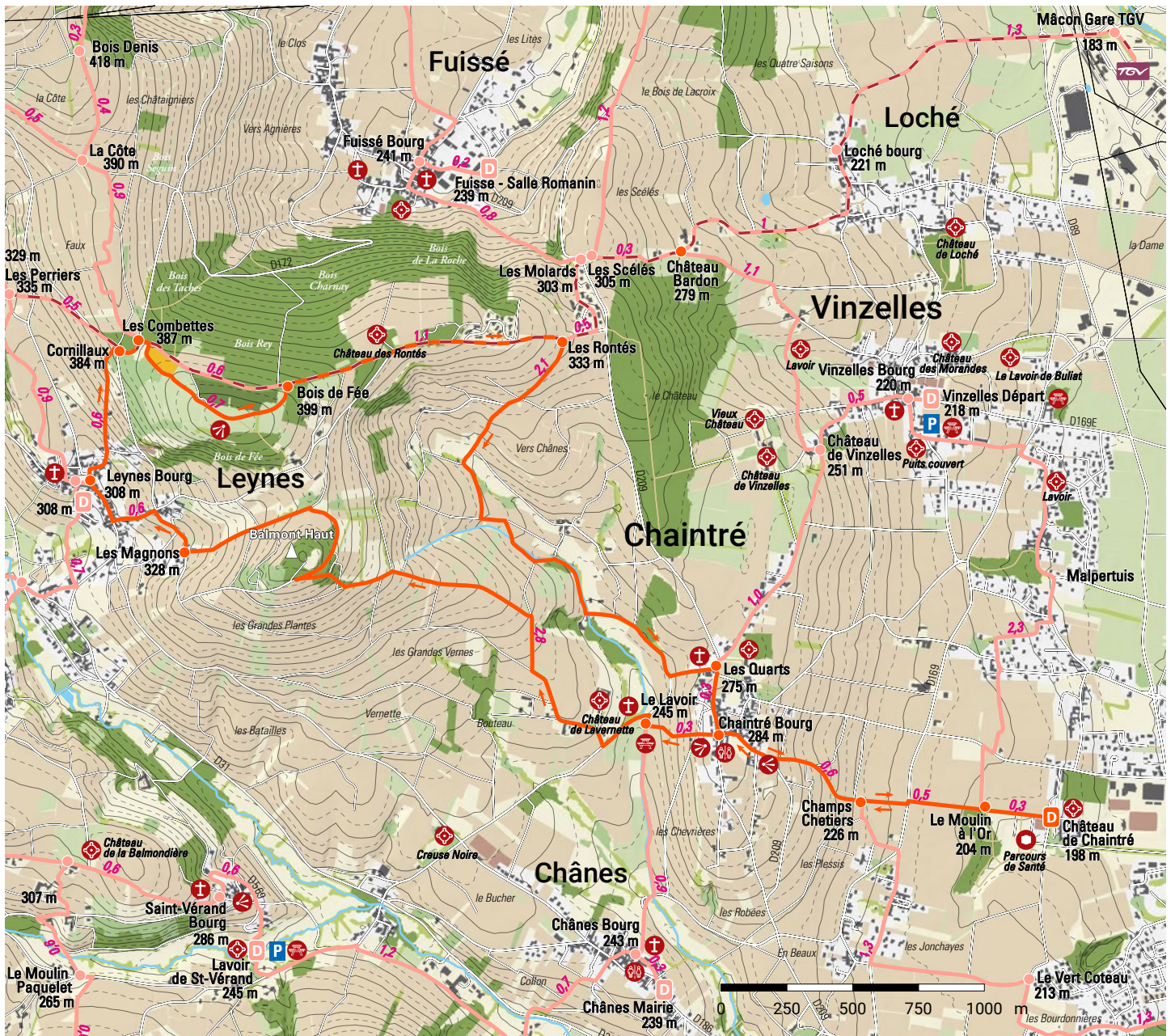
Mauvaise direction

Changement de direction

Entre les poteaux les itinéraires sont balisés en jaune (marquage par peinture ou autocollant). Les sentiers d'interprétation peuvent avoir un balilage particulier complémentaire.

*GR® : Grande Randonnée

**GRP® : Grande Randonnée de Pays



- | | | | | | |
|---------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|-----------|--------------------|
| Point de vue, belvédère | Curiosité | Camping | Réseau MBA | GRP | Office de Tourisme |
| Croix, église, chapelle | Patrimoine naturel | Table de pique-nique | Voie verte / bleue | GR76 | Départ randonnée |
| Patrimoine bâti et vernaculaire | Musée | Toilettes | | Carrefour | Parking |
| | | | | | Ligne électrique |

PROFIL PARCOURS

Distance **11,4 KM** | Dénivelé **384 M**

Balmont Haut

